

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/027648**
n°de gestion : **2008B02724**
n°SIREN : **504 431 362 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 22/12/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SFC GROUPE société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

6A rue Claude Chappe Parc de Crécy 69370 Saint-didier-au-mont-d'or -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux apports (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

apport de titres de sociétés

Fait à Lyon, le 14/01/2009

SA SFC GROUPE

Siège social : 6, A rue Claude Chappe

Parc de Crécy

69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

sur la valeur de l'apport des titres des sociétés :

- AROBAS CONSEIL
- SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE
- SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL
- FIDUCIAIRE CENTREX

détenus par

- monsieur Michel PARDON, monsieur Régis VAN LIEFLAND,

- les sociétés FDE, FH, SGIF, BEJON ET ASSOCIES

à la société SFC GROUPE

SA SFC GROUPE
Siège social : 6A, rue Claude Chappe
Parc de Crécy
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

sur la valeur des apports devant être effectués
à la SA SFC GROUPE

Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 28 novembre 2008 je vous présente mon rapport prévu à l'article L 225-147 du code de commerce sur l'appréciation de la valeur des apports en nature devant être effectués par les sociétés FDE, FH, SGIF, BEJON ET ASSOCIES, ainsi que par messieurs Michel PARDON et Régis VAN LIEFLAND à la société SFC GROUPE.

Dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société, les apporteurs susnommés apportent les titres qu'ils possèdent en pleine propriété dans les sociétés suivantes :

- parts sociales de la société AROBAS CONSEIL,
- actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX,
- parts sociales de la société SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE,
- parts sociales de la société SFC SOCIETE FRANCAISIENNE DE CONSEIL.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1 - 1 Présentation de l'opération

1 - 1 - 1- Sociétés concernées

La société **SFC GROUPE** est une société anonyme, au capital de 50 520 euros, divisé en 5 052 actions de 10 euros de nominal, dont le siège social est fixé à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (69 370) – 6A rue Claude Chappe – Parc de Crécy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 504.431.362.

La société **AROBAS CONSEIL** est une société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts sociales, dont le siège social est situé à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (69370) – 6A rue Claude CHAPPE- Parc de Crécy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 337.510.101. Elle a pour objet « toutes prestations de services et de conseils informatiques, la réalisation et la vente de logiciels et progiciels, la formation aux disciplines informatiques, et le négoce de tous matériels et toutes fournitures informatiques ».

La société **FIDUCIAIRE CENTREX** est une société anonyme au capital de 218 819 euros, divisé en 3 469 actions dont le siège social est situé à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (69370) – 6A rue Claude CHAPPE - Parc de Crécy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 318.974.847 Elle a pour objet « l'exercice des professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ».

La société **SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE** est une société à responsabilité limitée au capital de 7 600 euros, divisé en 760 parts sociales dont le siège social est situé à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (69370) - 6A rue Claude CHAPPE - Parc de Crécy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 478.214.075. Elle a pour objet « l'exercice des professions d'expertise comptable ».

La société **SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL** est une société à responsabilité limitée au capital de 37 344 euros, divisé en 2 334 parts sociales dont le siège social est situé à PARIS (75011) – 4 rue de la Pierre Levée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 331.191.825. Elle a pour objet « l'exercice des professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ».

1 - 1 - 2 Motifs et objectifs de l'opération

La société **SFC GROUPE** envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen des apports de titres suivants :

- parts sociales de la société AROBAS CONSEIL
- parts sociales de la société SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE
- parts sociales de la société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL
- actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX

1 - 1 - 3 Propriétés et jouissance

La société **SFC GROUPE** sera propriétaire et aura la jouissance des parts sociales et actions à elle apportées à compter du jour où aura été prise la décision de réalisation définitive de l'augmentation de son capital par voie d'émission d'actions nouvelles attribuées à chacun des apporteurs en contrepartie de son apport.

1 - 2 Description et évaluation des apports

1 - 2 - 1- Description des apports

A – Parts sociales de la société AROBAS CONSEIL

- Monsieur Régis VAN LIEFLAND, associé, apporte à la société SFC GROUPE 150 parts sociales de la société AROBAS CONSEIL dont il est propriétaire.
- Monsieur Michel PARDON, associé, apporte à la société SFC GROUPE 57 parts sociales de la société AROBAS CONSEIL dont il est propriétaire.
- La SARL FH, associée, apporte à la société SFC GROUPE 99 parts sociales de la société AROBAS CONSEIL dont elle est propriétaire.
- La SARL FDE, associée, apporte à la société SFC GROUPE 99 parts sociales de la société AROBAS CONSEIL dont elle est propriétaire.
- La SARL SGIF, associée, apporte à la société SFC GROUPE 50 parts sociales de la société AROBAS CONSEIL dont elle est propriétaire.

L'apport en nature, soit 455 parts sociales de la société AROBAS CONSEIL représente une valeur de 12 460 euros. Les parts apportées ont été évaluées à la somme de 27,42 euros par part, correspondant à une valorisation de la société AROBAS CONSEIL de 13 710 euros.

Apporteurs	Nombre de titres	Valeur en €	Montant	Valeur retenue arrondie
- Monsieur Régis VAN LIEFLAND	150	27,42	4 113	4 110
- Monsieur Michel PARDON	57	27,42	1 564	1 560
- SARL FH	99	27,42	2 713	2 710
- SARL FDE	99	27,42	2 713	2 710
- SARL SGIF	50	27,42	1 372	1 370
TOTAL	455	27,42	12 475	12 460

Il est décidé d'attribuer aux apporteurs 1 246 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la société SFC GROUPE à titre d'augmentation de son capital.

La rémunération des apports est répartie ainsi qu'il suit :

Apporteurs	Nombre d'actions émises en rémunération de l'apport	Valeur Nominale	Montant
- Monsieur Régis VAN LIEFLAND	411	10	4 110
- Monsieur Michel PARDON	156	10	1 560
- SARL FH	271	10	2 710
- SARL FDE	271	10	2 710
- SARL SGIF	137	10	1 370
TOTAL	1 246	10	12 460

B – Parts sociales de la société SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE

- Monsieur Régis VAN LIEFLAND, associé, apporte à la société SFC GROUPE 173 parts sociales de la société SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE dont il est propriétaire.
- Monsieur Michel PARDON, associé, apporte à la société SFC GROUPE 66 parts sociales de la société SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE dont il est propriétaire.
- La SARL FH, associée, apporte à la société SFC GROUPE 114 parts sociales de la société SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE dont elle est propriétaire.
- La SARL FDE, associée, apporte à la société SFC GROUPE 114 parts sociales de la société SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE dont elle est propriétaire.
- La SARL SGIF, associée, apporte à la société SFC GROUPE 58 parts sociales de la société SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE dont elle est propriétaire.

L'apport en nature, soit 525 parts sociales de la société SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE représente une valeur de 337 310 euros. Les parts apportées ont été évaluées à la somme de 642,51 euros par part, correspondant à une valorisation de la société SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE de 488 307 euros.

Apporteurs	Nombre de titres	Valeur en €	Montant	Valeur retenue arrondie
- Monsieur Régis VAN LIEFLAND	173	642,51	111 154	111 150
- Monsieur Michel PARDON	66	642,51	42 406	42 400
- SARL FH	114	642,51	73 246	73 250
- SARL FDE	114	642,51	73 246	73 250
- SARL SGIF	58	642,51	37 266	37 260
TOTAL	525	642,51	337 318	337 310

Il est décidé d'attribuer aux apporteurs 33 731 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la société SFC GROUPE à titre d'augmentation de son capital.

La rémunération des apports est répartie ainsi qu'il suit :

Apporteurs	Nombre d'actions émises en rémunération de l'apport	Valeur Nominale	Montant
- Monsieur Régis VAN LIEFLAND	11 115	10	111 150
- Monsieur Michel PARDON	4 240	10	42 400
- SARL FH	7 325	10	73 250
- SARL FDE	7 325	10	73 250
- SARL SGIF	3 726	10	37 260
TOTAL	33 731	10	337 310

C – Parts sociales de la société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL

- La société BEJON ET ASSOCIES, associée, apporte à la société SFC GROUPE 355 parts sociales de la société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL.

L'apport en nature, soit 355 parts sociales de la société SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL représente une valeur de 246 050 euros. Les parts apportées ont été évaluées à la somme de 693,09 euros par part, correspondant à une valorisation de la société SFC FRANCILIENNE DE CONSEIL de 1 617 666 euros.

Apporteur	Nombre de titres	Valeur en €	Montant	Valeur retenue arrondie
- SARL BEJON ET ASSOCIES	355	693,09	246 047	246 050
TOTAL	355	693,09	246 047	246 050

Il est décidé d'attribuer à l'apporteur 24 605 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la société SFC GROUPE à titre d'augmentation de son capital.

La rémunération des apports est répartie ainsi qu'il suit :

Apporteur	Nombre d'actions émises en rémunération de l'apport	Valeur Nominale	Montant
- SARL BEJON ET ASSOCIES	24 605	10	246 050
TOTAL	24 605	10	246 050

D – Actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX

- Monsieur Régis VAN LIEFLAND, associé, apporte à la société SFC GROUPE 1040 actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX dont il est propriétaire.
- Monsieur Michel PARDON, associé, apporte à la société SFC GROUPE 64 actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX dont il est propriétaire.

- La SARL FH, associée, apporte à la société SFC GROUPE 686 actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX dont elle est propriétaire.
- La SARL FDE, associée, apporte à la société SFC GROUPE 686 actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX dont elle est propriétaire.
- La SARL SGIF, associée, apporte à la société SFC GROUPE 347 actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX dont elle est propriétaire.

L'apport en nature, soit 2 823 actions de la société FIDUCIAIRE CENTREX représente une valeur de 4 340 780 euros. Les actions apportées ont été évaluées à la somme de 1 537,65 euros par action, correspondant à une valorisation de la société FIDUCIAIRE CENTREX de 5 334 106 euros.

Apporteurs	Nombre de titres	Valeur en €	Montant	Valeur retenue arrondie
- Monsieur Régis VAN LIEFLAND	1 040	1 537,65	1 599 156	1 599 150
- Monsieur Michel PARDON	64	1 537,65	98 410	98 410
- SARL FH	686	1 537,65	1 054 828	1 054 830
- SARL FDE	686	1 537,65	1 054 828	1 054 830
- SARL SGIF	347	1 537,65	533 564	533 560
TOTAL	2 823	1 537,65	4 340 786	4 340 780

Il est décidé d'attribuer aux apporteurs 434 078 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la société SFC GROUPE à titre d'augmentation de son capital.

La rémunération des apports est répartie ainsi qu'il suit :

Apporteurs	Nombre d'actions émises en rémunération de l'apport	Valeur Nominale	Montant
- Monsieur Régis VAN LIEFLAND	159 915	10	1 599 150
- Monsieur Michel PARDON	9 841	10	98 410
- SARL FH	105 483	10	1 054 830
- SARL FDE	105 483	10	1 054 830
- SARL SGIF	53 356	10	533 560
TOTAL	434 078	10	4 340 780

1 - 2 - 2- Evaluation des apports

Les sociétés ont été estimées sur la base des données comptables des derniers exercices clos. La valorisation a été effectuée à partir des fonds propres corrigés des plus ou moins values sur éléments incorporels et sur titres de participations.

A – Evaluation SARL AROBAS CONSEIL

METHODE DE L'ACTIF NET CORRIGE	Montant en euros
Capitaux propres au 31/08/07	46 710
Dividendes versés	- 33 000
VALEUR OBTENUE	13 710
Nombre de parts sociales	500
Valeur de la part	27,42

B – Evaluation SARL SFC SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE

METHODE DE L'ACTIF NET CORRIGE	Montant en euros
Capitaux propres au 30/04/08	176 590
Dividendes versés	- 167 200
Plus value sur immobilisations incorporelles	478 917
VALEUR OBTENUE	488 307
Nombre de parts sociales	760
Valeur de la part	642,51

C – Evaluation SARL SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL

METHODE DE L'ACTIF NET CORRIGE	Montant en euros
Capitaux propres au 31/08/08	1 702 594
Dividendes versés	- 52 320
Moins value sur immobilisations incorporelles	- 32 608
VALEUR OBTENUE	1 617 666
Nombre de parts sociales	2 334
Valeur de la part	693,09

D – Evaluation SA FIDUCIAIRE CENTREX

METHODE DE L'ACTIF NET CORRIGE	Montant en euros
Capitaux propres au 31/08/08	2 188 065
Plus value sur immobilisations incorporelles	3 225 924
Moins value nette sur titres de participation	- 79 883
VALEUR OBTENUE	5 334 106
Nombre d'actions	3 469
Valeur de l'action	1 537,65

Les valeurs retenues pour les sociétés objets des apports ont été obtenues en valorisant les éléments incorporels à hauteur de 80 % du chiffre d'affaires hors taxe réalisé lors du dernier exercice clos. Le coefficient utilisé correspond à une application prudente des pratiques de la profession en terme d'évaluation des fonds de commerce d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Par conséquent, les valeurs retenues pour les sociétés apportées ne me paraissent pas surévaluées.

Aussi, les apports effectués à la société SFC GROUPE s'établissent ainsi :

Nature des titres apportés	Nombre de parts	Valeur en €	Montant
SARL AROBAS	455	27,42	12 460
SARL SOCIETE FRANCIENNE DE CONSEIL	355	693,09	246 050
SARL SOGEFI FIDUCIAIRE COMPTABILITE	525	642,51	337 310
SA FIDUCIAIRE CENTREX	2 823	1 537,65	4 340 780
TOTAL	4 158		4 936 600

soit un apport total de 4 936 600 euros, réparti comme suit entre les différents apporteurs :

Monsieur Régis VAN LIEFLAND	Titres AROBAS	Titres SOGEFI	Titres FIDUCIAIRE CENTREX	TOTAL
- Nombre de titres apportés	150	173	1 040	
- Valeur unitaire du titre	27,42	642,51	1 537,65	
- Valeur de l'apport	4 110	111 150	1 599 150	1 714 410
- Nombre de titres SFC GROUPE créés	411	11 115	159 915	171 441
- Valeur nominale	10	10	10	10
REMUNERATION DE L'APPORT	4 110	111 150	1 599 150	1 714 410

Monsieur Michel PARDON	Titres AROBAS	Titres SOGEFI	Titres FIDUCIAIRE CENTREX	TOTAL
- Nombre de titres apportés	57	66	64	
- Valeur unitaire du titre	27,42	642,51	1 537,65	
- Valeur de l'apport	1 560	42 400	98 410	142 370
- Nombre de titres SFC GROUPE créés	156	4 240	9 841	14 237
- Valeur nominale	10	10	10	10
REMUNERATION DE L'APPORT	1 560	42 400	98 410	142 370

SARL FH	Titres AROBAS	Titres SOGEFI	Titres FIDUCIAIRE CENTREX	TOTAL
- Nombre de titres apportés	99	114	686	
- Valeur unitaire du titre	27,42	642,51	1 537,65	
- Valeur de l'apport	2 710	73 250	1 054 830	1 130 790
- Nombre de titres SFC GROUPE créés	271	7 325	105 483	113 079
- Valeur nominale	10	10	10	10
REMUNERATION DE L'APPORT	2 710	73 250	1 054 830	1 130 790

SARL FDE	Titres AROBAS	Titres SOGEFI	Titres FIDUCIAIRE CENTREX	TOTAL
- Nombre de titres apportés	99	114	686	
- Valeur unitaire du titre	27,42	642,51	1 537,65	
- Valeur de l'apport	2 710	73 250	1 054 830	1 130 790
- Nombre de titres SFC GROUPE créés	271	7 325	105 483	113 079
- Valeur nominale	10	10	10	10
REMUNERATION DE L'APPORT	2 710	73 250	1 054 830	1 130 790

SARL SGIF	Titres AROBAS	Titres SOGEFI	Titres FIDUCIAIRE CENTREX	TOTAL
- Nombre de titres apportés	50	58	347	
- Valeur unitaire du titre	27,42	642,51	1 537,65	
- Valeur de l'apport	1 370	37 260	533 560	572 190
- Nombre de titres SFC GROUPE créés	137	3 726	53 356	57 219
- Valeur nominale	10	10	10	10
REMUNERATION DE L'APPORT	1 370	37 260	533 560	572 190

SARL BEJON ET ASSOCIES	Titres SFC SOCIETE FRANCILIENNE DE CONSEIL	TOTAL
- Nombre de titres apportés	355	
- Valeur unitaire du titre	693,09	
- Valeur de l'apport	246 050	246 050
- Nombre de titres SFC GROUPE créés	24 605	24 605
- Valeur nominale	10	10
REMUNERATION DE L'APPORT	246 050	246 050

2 – TRAVAUX EFFECTUES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Les diligences que j'ai effectuées ont eu pour objectif :

- d'apprécier la valeur des apports,
- de m'assurer que celle-ci n'était pas surévaluée,
- de vérifier qu'elle correspondait au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

J'ai vérifié que les méthodes de valorisation utilisées étaient pertinentes. Pour m'assurer de la correcte application des méthodes de valorisation, j'ai :

- contrôlé la réalité des éléments de valorisation, et la cohérence de ces éléments,
- vérifié, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

3 - CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 4 936 600 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital envisagée par la société SFC GROUPE.

Fait à Lyon, le 16 décembre 2008

LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Florence TRAVERS-DOITRAND

